

INFORMATIONS MUNICIPALES

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Septembre 2013

Avant de commencer la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe que ce jour à 17 Heures 30, une importante fuite d'eau a été détectée devant la propriété de Monsieur et Madame Eric CLERC, Rue de la Gare, que notre employé, Monsieur Thierry MERLIN étant en congé, l'Entreprise HOULLON qui effectue les travaux sur le réseau d'eau a commencé l'intervention et que Monsieur Thierry MERLIN, contacté, est venu pour achever l'intervention et que malgré tout, Monsieur et Madame Eric CLERC, avec leur accord, ont été privés d'eau pour la soirée. Monsieur le Maire remercie tant l'Entreprise HOULLON que Monsieur Thierry MERLIN et Monsieur et Madame Eric CLERC.

TRAVAUX D'EXPLOITATION 2013/2014 - CHOIX DE L'ENTREPRISE - MAITRISE D'OEUVRE – ONF :

Le Conseil Municipal accepte le programme de travaux d'exploitation, suite à la consultation, entérine le choix de la Commission des Forêts et retient l'entreprise suivante :

BOIS ET TRAVAUX : Pour les prestations suivantes :

Abattage et débardage : 19.20 €/m³ HT pour les grumes,

Ehouppage : 35.00 €/l'arbre HT,

Transport : 90.00 €/heure HT,

Découpes : 1.50 € /découpe HT,

Bois énergie :18.80 €/m3 HT.

La Commune confie l'encadrement des travaux d'exploitation à l'ONF ainsi que le cubage et classement pour un devis de 14 430.15 € HT.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Monsieur Christian GARILLON interroge sur le changement à propos de la maîtrise d'œuvre, Monsieur Jean-Benoît CONTAUX précise que suite au départ de Monsieur Eric LHERBERT il avait été envisagé que la Commune assure la maîtrise d'œuvre, mais comme un nouvel agent, en formation pendant 5 semaines, va probablement arriver sur la Commune, la maîtrise d'œuvre pourra être assurée par ce dernier. Monsieur Marc JACQUET part lundi, il n'y aura plus de responsable à temps complet à l'UOT (intérim 2 jours par semaine).

ETAT D'ASSIETTE 2014 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de coupes établie par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2014 dans la Forêt Communale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Demande à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2014 conformément à son courrier

- Demande le martelage des parcelles suivantes :

. 83 A 14 A 22 en amélioration, 83 V en amélioration de BO

. 2 R 11 R 38 59 R en régénération

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

ACHAT DE TERRAIN – Monsieur LAURRIN JEAN LOUIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition d'un terrain sis parcelle section C numéro 1902 d'une surface de 207 m² appartenant à Mr Jean Louis LAURRIN pour le prix de 900 €.

- Les crédits sont inscrits au compte 2111 -

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Monsieur Christian GARILLON explique que ce terrain est acheté pour stocker les gravats de Commune et pour remblayer dans l'éventuelle hypothèse de la création d'un parking à cet endroit –(terrain de foot et de pétanque à proximité).

Monsieur Philippe LIMAUX interroge sur le prix, il s'agit de l'estimation de Domaines.

PROJET ACHAT DE BATIMENT :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour étudier l'éventuelle acquisition d'un garage sis section G numéro146, Rue de la Fontaine Jobard, d'une surface de 100 m2, appartenant à Madame Nicole GARAND dans l'hypothèse de travaux à la Salle des Fêtes (mise aux normes des w.c. et agrandissement de la cuisine).

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

TRAVAUX DE REHABILITATION DES FONTAINES - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER :

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de réhabilitation des Fontaines,

- Approuve son financement,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FEADER au titre du programme LEADER OUEST Vosgien,

- Décide de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs,

- S'engage à couvrir les dépenses qui ne seraient pas prises en compte par les cofinanceurs.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS :

Libellé imputation

Code compte

Montant

Dépense ou recette

Réelle ou ordre

Virement section investissement

23

14 410

D

OS

Virement de la section de fonctionnement

21

14 410

R

OS

Concessions et droits similaires

2051

3500

D

R

Terrains nus

2111

2000

D

R

Matériel divers

2188

1260

D

R

Remboursement subvention

1328

2650

D

R

Dotatop, solidarité rurale 1ère fraction

74121

9410

R

R

Dépenses imprévues

022

- 5 000

D

R

Travaux fontaines

21318 opération 2011105

5 000

D

R

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstention : 1)

Monsieur le Maire explique que ces décisions modificatives sont prises pour pouvoir régler notamment la Licence SEGILOG (maintenance informatique), les travaux de remise en eau des fontaines (alimentation électrique) et le remboursement de la subvention à la Fondation du

Patrimoine.

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON RENARD - REMBOURSEMENT
ACOMPTE SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE :**

Conformément à la signature de la convention d'attribution d'une subvention de 8.818,00 € du 13 Décembre 2008, pour les travaux de réhabilitation de la Maison Renard, avec la Fondation du Patrimoine et suite au versement d'un acompte sur la subvention de 2645.40 € le 12 décembre 2008, la Commune a fait savoir sa décision de non réalisation de ces travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Renonce à la subvention allouée,

- Décide le remboursement de la somme de 2645.40 € à la Fondation du Patrimoine,

- Inscrit les crédits nécessaires au compte 1328 du budget pour le remboursement de la subvention.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstention : 1)

ADMISSION EN NON VALEUR - SERVICE DES EAUX :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la mise en non valeur des produits irrécouvrables suivants :

2012 R-72-47 0.06 €

2010 R 67-136 18.81 €

2012 R 67-133 17.02 €

2012 R-2-212 0.20 €

2011 R-2-362 15.00 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**CONVENTION LYONNAISE DES EAUX - RECHERCHE DE FUITES - ENTRETIEN
INSTALLATION DE CHLORATION :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du terme de la convention de recherche de fuite au 31 août 2013,

Une nouvelle convention a été demandée à la Lyonnaise de Eaux incluant la recherche de fuites par corrélation acoustique et la surveillance de l'appareil de chloration,

Une convention est présentée, elle comprend :

- 4 demi journées de recherche de fuites par corrélation acoustique et par écoute au sol,

- la maintenance du système de chloration,

pour un forfait de 1.100,00 € ht/an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la présente convention et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Monsieur le Maire explique que par suite des travaux sur le réseau d'eau environ 75 % des canalisations seront remplacées, c'est pourquoi le nouveau contrat est revu à la baisse.

Monsieur Laurent HEITZ interroge sur le relevé des compteurs généraux,

Monsieur Christian GARILLON indique qu'au cours de la période précédente le contrat avec la Lyonnaise des Eaux n'avait pas toujours répondu à nos attentes et qu'une entreprise de MIDREVAUX a même dû intervenir,

Monsieur le Maire lui répond que suite à du nouveau matériel et un fonctionnement différent, il ne devrait pas y avoir de problème.

Monsieur le Maire informe :

- Avoir procédé à des placements auprès de la CDC de disponibilités financières (suite à déblocage du prêt consenti par la Banque Postale pour les travaux d'eau),

- Les dates des élections municipales ont été publiées : les Dimanche 23 et 30 Mars 2014, le mode de scrutin sera à définir.

- L'obtention de subventions : **Parlementaire** (Monsieur Jacky PIERRE, Sénateur) pour la réfection des Fontaines de 4.000,00 €, **D**
épartementale
des Amendes de Police pour les
5 radars de 4.870,00 €, **Conseil Général** pour la Voirie d'Aureil Maison et le Parking du Centre de Secours de 18.643,00 €, Monsieur Christian GARILLON précise que l'Entreprise HOUILLON va intervenir à Aureil Maison pour les vannes à changer avant la réfection de la voirie. Monsieur le Maire remercie pour l'attribution de ces subventions.

Monsieur Philippe LIMAUX interroge :

- sur l'élagage des haies Chemin des Vieux Prés, Chemin des Vignes, c'est l'Entreprise POINSOT qui réalise ces travaux suite à la cessation d'activité de l'Entreprise CHAMPAGNE, cette entreprise vient d'intervenir sur la Commune mais Monsieur le Maire prend en note.

- sur la possibilité d'arrêter l'éclairage public après 22 Heures,

- sur les arbres qui ont été coupés Avenue des Tilleuls,

- sur le fait qu'à l'entrée d'Aureil Maison en venant de Lamarche, il n'y ait pas de radar, Monsieur le Maire lui répond que l'Entreprise va être contactée pour envisager la pose de ce sixième radar.

INFORMATIONS

POINT SUR LES TRAVAUX :

- Travaux alimentation Eau Potable :
 - Cette première tranche conditionnelle (15 Avril – 30 Octobre 2013) se termine. Elle a donné entière satisfaction quant à la qualité du travail réalisé par l'Entreprise HOUILLON dont le personnel est proche de nos habitants pour régler au mieux les différents problèmes rencontrés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
 - La deuxième tranche de travaux reprendra courant Avril 2014. Nous n'avons pas souhaité effectuer de travaux pendant la période hivernale.
 - Suite à plusieurs questions, nous voulons préciser que seulement 75 % de notre réseau d'eau est reconsidéré durant ce projet qui se termine en 2016. Par exemple : pour le Lotissement du Champ Saint Loup, seulement les bornes incendie seront changées, de même qu'au Hameau d'Aureil Maison 2 bornes incendie seront supprimées et 3 seront créées.
 - Nous avons eu le concours de plusieurs bureaux d'étude qui ont établis le projet de rénovation de notre réseau d'eau en fonction des propositions de l'Agence de Bassin Rhin-Meuse, du Conseil Général **et approuvé par le Conseil Municipal.**

- Travaux de Voirie à Aureil Maison et Parking devant la Caserne des Sapeurs Pompiers :
 - Travaux réalisés par les Entreprises COLAS, pour la voirie d'Aureil Maison et VOIRIOT et COLAS pour le parking de la Caserne des Sapeurs Pompiers, pour un coût de : 63.981,00 € (Voirie) et 17.076,00 € (Parking) dont 18.643,00 € de subvention du Conseil Général pour l'ensemble des travaux.

RAPPEL :

Horaires d'ouverture de la Gendarmerie :

Du lundi au Samedi : de 8 Heures à 12 Heures et le dimanche de 9 Heures 12 Heures.

A NOTER :

- 5 Novembre 2013 : Don du Sang,
- 9 Novembre 2013 : Bal des AFN,
- 16 Novembre 2013 : Soirée Tartiflette de l'Association Moto Quad Lamarchoise,
- 23 Novembre 2013 : Repas des Aînés,
- 29 Novembre 2013 : Saint Nicolas,
- 6-7 Décembre 2013 : Téléthon 2013, POINT RELAIS : ANNEXE DU GYMNASSE Le programme prévu est le suivant :

- Vendredi 6 Décembre 2013 : 13 Heures 45 : Ouverture du Téléthon au Stade, lâché de

ballons,

- 14 Heures 15 – 19 Heures : défis par les enfants du Groupe Scolaire (14h15-16h), par les seniors du Club Gymnique (16h-17h) par les gymnastes (17h-19h),

- 19 Heures – 2 Heures du matin, au Gymnase : divers sports collectifs (volley, basket...) divers jeux (belote, tarot, jeux de société...)

- La marche relais est encore d'actualité de 14 Heures à 2 Heures du matin. Le Club gymnique reconduit la vente de marrons chauds, l'ESF et les Anciens d'AFN les gaufres. La vente de vin chaud, café, thé, jus de fruit est également reconduite de même que la vente de produits Téléthon. Une urne pour les dons sera installée dans l'annexe du Gymnase

- Samedi 7 Décembre, à partir de 20 Heures, REPAS MOULES-FRITES à la Salle des Fêtes,

Vu l'important travail réalisé par le Comité des Fêtes, Monsieur le Maire souhaite une participation massive des habitants à cette manifestation.